« BOURSE A L EMPLOI »
MOBILITE DANS LES LYCEES NORD/PAS DE CALAIS

A FAIRE CONNAITRE

Lors du CTP CE du 12 mai a été validé la mise en place d'une « Bourse à l'Emploi » afin de procéder au pourvoir des postes vacants d'agents techniques au sein des lycées régionaux. Cette « bourse à l'emploi » aura désormais vocation à être organisée 3 fois par an : rentrée de septembre, en début d'année puis début avril.
La bourse à l'emploi qui est lancée (*fin de transmission des dossiers de candidature à la mobilité le 31 mai 2014*) sera effective pour la rentrée de septembre 2014 (*aucune candidature ne sera acceptée après le 31 mai*).

A la réception des dossiers, la DRH opérera une pré sélection

Apparaitra comme prioritaire :

- **Les candidatures des agents dont le poste actuel relève d'une spécialité excédentaire dans les lycées excédentaires **(9).**
- **Les agents éloignés de leur domicile.**

Il est à noter qu'en l'absence de candidatures internes, les candidatures des lauréats d'examens professionnels qui ont été organisés par la Région seront examinées.

- **A partir du 5 juin, les agents sélectionnés seront avertis personnellement par téléphone.**
- **Les comités de sélection seront organisés du 10 au 20 juin 2014 au siège de Région.**
- **Les agents retenus à l'issue du comité de sélection seront contactés par téléphone avant le 11 juillet 2014.**
- **Les candidats non retenus recevront un courrier.**
- **Les arrêtés de nominations seront envoyés aux agents et aux EPLE pour une prise de fonction au 1er septembre 2014.**

Bon à savoir :

- **Si aucune candidature n'est sélectionnée, le poste pourrait en fonction de sa nature et de la situation du lycée être ouvert aux agents externes.**
- **Certains postes, compte tenu des difficultés de recrutement pourront être ouverts au recrutement en dehors des périodes de bourses à l'emploi (*voir responsable ou agent EMOP, chef de cuisine, accueil…*).**
- **Sur les quelques postes qui ne seraient par pourvus par la mobilité interne, les examens professionnels ou par la mobilité interne ou à mobilité externe faute de candidatures adaptées, il pourrait être proposé la nomination comme adjoint technique de 2ème classe stagiaire des agents contractuels (critère, barème d'ancienneté) : poste avec spécialité ou sans spécialité.**

Liste des EPLE retenues comme excédentaire de plus de 3 postes (référentiel de dotation qui détermine, pour chaque spécialité et en fonction des caractéristiques des lycées importance des surfaces à nettoyer, nombre de repas servis…) le nombre de postes pour l'exercice des missions de chaque lycée :

- **lycée Blériot – Cambrai**
- **lycée R Queneau – Villeneuve d'Ascq**
- **lycée Baudelaire – Roubaix**
- **lycée A Béhal – Lens**
- **lycée L Pasteur – Hénin Beaumont**
- **lycée J B Corot – Douai**
- **lycée Faidherbe – Lille**
- **lycée H Wallon – Valenciennes**
- **lycée Colbert – Tourcoing**

Pour tout renseignement contacter le Secrétariat

Fabrice DEWULF